Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900252-20251216-DCM_2025_36-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 décembre 2025, à 20 h 30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Sylvie ROGNANT, Caroline HASCOËT, Armelle MOLAC et Gaël ROGNANT

Procurations : Armelle MOLAC donne pouvoir à Monsieur Maurice JACQ

Secrétaire de séance : Frédéric LAMBALLE

DÉLIBÉRATION 36-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL 2026 – EMMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

Dans le cadre de la campagne 2026 de demande de DETR / DSIL, les demandes de subventions doivent être formulées avant le 31 janvier 2026.

Par délibération n°27-2021 en date du 31 aout 2021 le Conseil Municipal de Cast a décidé l'acquisition du bâtiment sis au 14, rue kreisker avec l'objectif de remettre aux normes le local afin de la mettre à disposition d'un artisan boulanger.
Le programme de travaux a été divisé en deux tranches et c'est au titre de cette seconde tranche qu'il convient de déposer un dossier de demande de subvention, la demande sur le programme 2025 n'ayant abouti.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

Projet : AMENAGEMENT D'UN COMMERCE DE PROXIMITE

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	%
Etat	DETR/ DSIL 2026	42 760€	40.00 %
Département	PACTE 2030	32 070€	30.00 %
Autofinancement		32 070€	30.00 %
Total HT		**106 900€**	**100.00 %**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900252-20251216-DCM_2025_36-DE

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2ème trimestre 2025
Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 106 900€ HT.

APPROUVE le plan de financement exposé.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU

